



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 50748

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public dans le Tarn. Aujourd'hui, les 17 établissements publics de Midi-Pyrénées scolarisent près de 6 000 élèves, de la classe de la 4e à la classe de BTS. Les enseignants de Midi-Pyrénées ne disposent pas à ce jour d'informations sur la déclinaison du plan massif de suppression d'emplois dans notre région. La suppression de 88 emplois d'enseignements et de 64 postes administratifs a d'ores et déjà été actée pour le budget 2009. Le ministère de l'agriculture, sur l'injonction du contrôleur financier, exige maintenant la suppression de 200 emplois supplémentaires. L'enseignement agricole assure des missions de formations, d'animations, de développement des territoires, d'expérimentations, de coopération internationale et d'insertions professionnelles essentielles pour le devenir de notre pays. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre, afin de résoudre la situation de crise que vit l'enseignement agricole public, et s'il souhaite revenir sur l'annulation de la suppression des 200 équivalents à temps plein d'agents contractuels d'enseignement national.

Texte de la réponse

Les inquiétudes manifestées sur l'avenir de l'enseignement agricole public témoignent bien de l'intérêt collectif porté à cet enseignement spécifique, reconnu comme filière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle. Comme le sait l'honorable parlementaire, la maîtrise des dépenses publiques suppose pour tous les acteurs de l'administration des efforts particuliers, notamment en matière d'emploi public. Comme les autres programmes de la mission « enseignement scolaire », l'enseignement agricole doit y contribuer. Cependant, la priorité qu'accorde le Gouvernement à l'enseignement agricole s'est depuis traduite par un nouvel effort budgétaire qui lui permet de bénéficier de moyens supplémentaires dès la prochaine rentrée scolaire. Le programme 143 « Enseignement technique agricole » a ainsi été redynamisé grâce à un complément de 132 équivalents temps plein (ETP). À l'occasion de sa rencontre avec l'ensemble des syndicats représentatifs de l'enseignement agricole public, le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a affirmé sa volonté de tout faire pour garantir dans les années à venir l'identité et la force de cet enseignement. Sa conviction est que cet enseignement public est essentiel à la conduite des politiques placées sous la responsabilité du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, mais qu'il doit évoluer en affirmant ses missions et ses priorités. C'est dans cet esprit que le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ouvrira en septembre 2009 les assises de l'enseignement agricole public afin de définir collectivement les objectifs que nous souhaitons lui assigner. Concernant la réduction des postes dans la région Midi-Pyrénées, qui compte effectivement 17 établissements publics d'enseignement agricole, elle se traduit par la suppression de 23,5 postes d'enseignant et de 8,5 postes d'administratif. L'objectif initial de réduction a donc été revu à la baisse, passant de 40,5 à 32 postes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50748

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5223

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8211